



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT
DU LOGEMENT A.A. D. L
N° Identification fiscale : 000016001405697
DIRECTION REGIONALE SETIF
Sis à cité 1014 logements Sétif
PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article n°65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de L'amélioration et du Développement du Logement « AADL » Direction Régionale de Sétif, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°31/DRS/AADL/2026 du 28/06/2026, portant sur la réalisation de 500 logements « location vente » en TCE, avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » sis au Chirhoum au POS SU2D, Commune de Beni Fouda, wilaya de Sétif, Site 03. Programme logement location vente AADL 03 Tranche 300 000 /Zone 02, que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :

Attributaire provisoire de marché	Désignation du projet	Montant de la Soumission avant correction DA/TTC	Montant de la Soumission après correction DA/TTC	Notation	Critère de choix	Délai
ETB HAMMACHI ZAHIR NIF : 169194300384159	La réalisation de 500 logements « location vente » en TCE, avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » sis au Chirhoum au POS SU2D, Commune de Beni Fouda, wilaya de Sétif, Site 03.	2 255 117 026,60	2 255 423 848,62	Note offre technique 67,5/100 points	Offre économiquement la plus avantageuse	42 mois

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres Techniques et Financières, sont invités à se présenter au niveau de la Direction Régionale AADL de Sétif, sise Cité 1014 Logements Sétif, au plus tard Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique agréée ou le portail électronique des marchés publics.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, au niveau du siège du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire sis à Ain Allah, Dely Ibrahim – Alger, dans les Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marchés, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux ou la presse électronique agréée ou le portail électronique des marchés publics.

Si les dates limites sus-indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal, elles sont tacitement reportées au première jour ouvrable.